

VeloBuc



Association piétons & vélos à Buc
6 place Corot , 78530 Buc
velobuc@free.fr
<http://velobuc.free.fr>

Monsieur D. Mertian de Muller
Maire de Buc
Rue des Frères Robin
78530 Buc

Buc, le 23 janvier 2006

Monsieur le Maire,

Notre association a fait des commentaires relatifs au projet d'aménagement de la rue Louis Blériot par le Conseil Général, et notamment en ce qui concerne le confort des piétons et des cyclistes. Nous trouvons ce projet, à quelques détails près, vraiment novateur et très satisfaisant.

Un des soucis évoqués était néanmoins la perte de places de stationnement ; il semblerait que sur les 126 places (comptage de MM. Duplan et Duvergé), près de la moitié serait supprimée.

C'est un aspect qu'on ne peut pas négliger. Néanmoins, nous souhaitons apporter quelques éléments à prendre en considération.

Sans nous attarder sur le problème des "privilèges acquis" (« j'ai une place de parking sur la rue devant ma maison, je ne veux pas la perdre »), nous souhaitons **axer la réflexion sur le partage de l'espace public** - espace déjà si rare à Buc, notamment sur la rue Louis Blériot.

1 - La rue Louis Blériot est un axe majeur de liaison entre Buc et Versailles. Aménager une piste cyclable est une question de sécurité ; sauvegarder 126 places de stationnement est une question de confort. Quel est le rôle de la municipalité quand il s'agit de concilier sécurité et confort?

2 - La piste cyclable est une "chaussée" ouverte à tous; les places de stationnement sont occupées par quelques particuliers (ce qui revient à une utilisation privée de l'espace public. Lorsqu'il s'agit d'une entreprise, c'est une utilisation commerciale de l'espace public, sans contre-partie).

3 - Etant donné la rareté de l'espace public, nous avons intérêt à ce qu'il soit aménagé à bon escient, dans un monde qui évolue vers de nouvelles utilisations. Des réflexions sur le pédibus le long de la rue Louis Blériot sont en cours, mais le pédibus ne peut se faire que s'il y a des cheminements sécurisés, une bonne visibilité, et la disparition des stationnements sauvages sur les trottoirs. Attirer les piétons et les cyclistes sur des voies sécurisées (piste cyclable et trottoir) contribuera à améliorer durablement le cadre de vie des riverains de cet axe. Buc offrira alors une réelle possibilité de se déplacer autrement, à pied et à vélo.

4 - Il est indispensable de considérer que les gens sans espace sur leur propriété puissent stationner près de chez eux, mais est-ce le cas de tant de riverains de la rue Louis Blériot ? Une analyse fine des besoins se révélerait utile, et notre association est disposée à participer activement à cette étude.

Quand nous avons découvert les plans de cette "**nouvelle**" rue Louis Blériot, c'est avec plaisir que nous avons pu constater que la ville de Buc intégrait les piétons et les cyclistes dans ses projets d'urbanisme. C'était pour nous un signal fort et concret. Au vu du « *problème de la suppression de places de stationnement* » pouvons-nous connaître aujourd'hui la position de la municipalité quant à la réalisation du projet ?

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération nos remarques et nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes salutations sincères

Britta Boutry
prima inter pares

Copies : aux Maires-adjoints MM. Le Rudulier, Dutruc-Rosset, Pessey, Mme Boulet ; à MM. Duplan et Duvergé ; à Mme Dupriet (conseillère municipale)

Annexe pour information :

Source : Mairie de Paris, Communiqué de M. Denis Baupin, 17 novembre 2005

“Actuellement, à Paris, l'espace public est composé, pour 43% de trottoirs et 57% de chaussées, dont la quasi totalité (94%) est dédiée à l'automobile.

En comparaison, la marche à pied est la façon la plus commune de se déplacer dans Paris sur l'espace public (68% des déplacements en surface), devant la voiture particulière (20%) et les autres modes (12% - autobus, taxis, vélos, autres...).

Face au déséquilibre actuel de l'espace public, il est nécessaire de proposer une ville différente où chacun retrouve sa place. “

Ainsi, un espace civilisé est un espace public où cohabitent en bonne harmonie et dans les meilleures conditions de confort et de sécurité, les différents modes de déplacements : les piétons, les personnes à mobilité réduite, les rollers, les cyclistes, les autobus, les taxis, les automobilistes, les véhicules de livraison et les deux-roues motorisés.

L'objectif général de changer l'ambiance et retrouver une qualité de vie se décline en cinq objectifs principaux :

1. Offrir un nouveau partage de l'espace public au profit des piétons, des autobus et des circulations douces, tout en réduisant la circulation automobile ;
2. Renforcer la présence du végétal ;
3. Réduire les différentes formes de pollution de proximité ;
4. Renforcer la vie locale ;
5. Préserver et mettre en valeur la qualité du paysage et du patrimoine architectural et urbain.